

PROJET DE LOI N° 135
LOI RENFORÇANT LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES
RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES
PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article 22

L'article 22 du projet de loi est modifié par la suppression, au deuxième alinéa, des mots « et la similarité des actifs ».

Rejeté
AMZ